

La radicalisation en prison : mythe ou réalité ?

Franck Bulinge

► **To cite this version:**

Franck Bulinge. La radicalisation en prison : mythe ou réalité ?. ESSACHESS – Journal for Communication Studies, ESSACHESS editors, 2016, Social media: between freedom and utopia, 9 (2), pp.173-195. sic_01803623

HAL Id: sic_01803623

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01803623

Submitted on 4 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La radicalisation en prison : mythe ou réalité ?

Maître de conférences HDR Franck BULINGE
ISM, Université de Toulon
FRANCE
bulinge@univ-tln.fr

Résumé : Le but de cet article est de questionner le rapport entre le phénomène de « radicalisation islamique », en tant que terreau supposé du terrorisme, et la notion de territorialité que suggèrent d'éventuelles stratégies d'appropriation d'espaces comme les prisons par les acteurs supposément liés à ces phénomènes.

Mots-clés : terrorisme, islamisme, jihadisme, radicalisation, prisons

National Security and new territorialities: the case of the fight against Islamization strategies in prison world

Abstract: This paper aims to question of the relationship between the phenomenon of "Islamic radicalization" supposed to be a breeding ground for terrorism and the concept of territoriality that suggests the occupation of spaces like prisons by the actors suspected to be associated with these phenomena.

Keywords: terrorism, Islamism, Jihad, radicalization, prisons

Introduction

Suite aux attentats du mois de janvier 2015, puis de novembre 2015, le chef du gouvernement français, appelant à la « mobilisation générale » dans un « Etat en guerre », a posé en creux la question du territoire et de son intégrité face à une menace qualifiée d'existentielle. Cet appel a notamment débouché sur un « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme » (PART)¹.

Dès lors se pose la question du rapport entre, d'une part les phénomènes de radicalisation et de terrorisme, les deux termes étant systématiquement associés et, d'autre part, la notion de territorialité que suggère l'appropriation supposée

¹ Le PART a été présenté à la presse le 9 mai 2016.

d'espaces physiques et virtuels par les acteurs suspectés d'être liés à ces phénomènes.

L'objectif de cet article est de poser les bases d'une réflexion sur la notion de radicalisation au regard de la menace qu'elle représente en termes de territorialité. Dans un premier temps, nous nous interrogeons, d'une manière générale, à la fois sur le champ sémantique que représente ce terme, et sur sa perception en tant que réalité territoriale (parties 1 et 2). Nous souhaitons notamment montrer que le terme « radicalisation » désigne différentes perceptions d'un phénomène multiple et qu'une définition trop instrumentale peut générer des biais dans la perception du phénomène. Dans un deuxième temps, nous souhaitons évaluer sur le terrain, la réalité du phénomène de radicalisation à travers les stratégies supposément développées par les radicaux en univers carcéral (partie 3). A travers l'exploration longitudinale de deux cas de primo-détenus, nous souhaitons savoir si la focalisation qui est faite sur les prisons en matière de « viralité » de la radicalisation, reflète une réalité ou repose sur un fantasme.

Au plan méthodologique, les deux premières parties de notre étude consistent en une approche conceptuelle basée sur l'analyse des travaux et discours de différents acteurs, qu'ils soient chercheurs publics ou privés, consultants, journalistes, experts, responsables politiques ou représentants d'institutions gouvernementales (police, services de renseignement, magistrats). Le choix du corpus est contraint par la qualité inégale et la quantité très variable des travaux existants. De fait, il existe très peu de travaux universitaires ayant exploré cette problématique, ce qui explique au passage l'état de tâtonnement dans lequel se trouvent les pouvoirs publics². En outre, l'actualité évolue à une vitesse telle que le chercheur se trouve rapidement saturé face à la masse d'informations et aux influences très fortes qui en découlent. N'oublions pas que se joue ici une guerre psychologique et que le chercheur doit constamment éviter le piège des propagandes croisées.

Dans la seconde partie, la méthode consistait, à la faveur d'une opportunité de visite de deux détenus dans les centres de La Farlède (Var) et des Baumettes (Marseille), à mettre en place un protocole simplifié de collecte d'informations par entretiens ouverts, en tenant compte des contraintes inhérentes à cet environnement. Il se révèle en effet impossible, s'agissant de visites en parloir, de mettre en œuvre un dispositif d'enregistrement. Il y a lieu par ailleurs de rester extrêmement prudent afin de ne pas exposer les détenus à d'éventuelles représailles si toutefois la démarche venait aux oreilles d'autres détenus. Cela dit, la série d'entretiens s'est étalée sur plusieurs mois et permettait de noter l'évolution des relations développées au fil du temps par chacun des détenus. Le résultat attendu était relativement simple à analyser : soit les détenus faisaient l'objet d'une approche visant à les entraîner sur le terrain de la radicalisation, et dans ce cas, quelle était la méthode employée ; soit ils ne faisaient pas l'objet d'une approche et dans ce cas il convenait d'inférer que ce

² On notera que le CNRS a été saisi mi-2015 d'une mission de recensement des chercheurs dans ce domaine.

phénomène n'est pas aussi systématique que pourraient le laisser penser certains acteurs, notamment politiques (*infra*, 1.1).

1. Radicalisation : un objet aux contours flous

Le terme « radicalisation » est porteur de multiples représentations. La radicalité d'une posture est, par définition, son caractère extrême, absolutiste (Assoun, 2015), fondamentaliste (notion de racines). Ainsi, le salafisme est un radicalisme religieux (retour au rigorisme des origines) (Adraoui, 2008), l'islamisme un radicalisme politique (volonté de fonder un Etat en suivant les principes de la charia) (Roy, 2002), tandis que le jihadisme est un radicalisme violent (Conesa, 2015). Pour autant, si le terrorisme est une forme de radicalité, toute forme de radicalité, voire de radicalisme, ne conduit pas systématiquement au terrorisme (Reinares et al., 2008). Ainsi, la radicalité religieuse ou politique peut prendre la forme d'une orthodoxie plus ou moins vindicative sans pour autant prôner ou soutenir l'action violente.

1.1. *La radicalisation : un phénomène à la mode*

Pour connaître les représentations que peuvent avoir les représentants politiques nationaux à l'égard du phénomène de radicalisation islamiste, nous avons choisi d'étudier les publications des institutions gouvernementales (livres blancs) et parlementaires (rapports de l'Assemblée nationale et du Sénat). Nous avons ainsi étudié le Livre blanc 2006 « La France face au terrorisme » (LB2006), les livres blancs sur la défense et la sécurité nationales (LB2008, LB2013), le rapport n°1056 de l'Assemblée nationale sur le fonctionnement des services de renseignement français (Cavard, Urvoas, 2013), l'avis n°2 267 de l'Assemblée nationale sur l'administration pénitentiaire (Larrivé, 2014), le rapport n°2173 de l'Assemblée nationale sur le projet de loi (n°2110) renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme (Piétrasanta, 2014), enfin le rapport n°388 du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe (Sueur, 2015).

Alors qu'il est utilisé depuis 2005 dans les rapports de l'Union européenne³ (17 occurrences), et en 2006 dans le Livre blanc du ministère de l'Intérieur français (LB, 2006) avec 7 occurrences, le terme « radicalisation » n'est cité que deux fois dans le livre blanc sur la défense 2013 (LB, 2013), sous deux termes différents : « auto-radicalisation » et « lutte contre la radicalisation ». Le Livre Blanc de 2008 (LB, 2008) n'évoque qu'une « radicalisation religieuse en terre musulmane » et le « développement de sectes fondamentalistes en terrain chrétien », termes plutôt flous au moment ou, pourtant, « explose » une littérature dédiée au phénomène.

Il semble donc qu'il y ait eu une hésitation dans l'utilisation de ce terme jusqu'en 2013, avant d'émerger puis « d'exploser » fin 2014, début 2015 : 25 occurrences

³ http://eu-un.europa.eu/articles/fr/article_5385_fr.htm

chez Cavard et Urvoas (mai 2013), 19 occurrences chez Piétrasanta (juillet 2014), 137 chez Larrivé (octobre 2014), 382 chez Sueur (avril 2015).

Il est difficile d'expliquer la « retenue » des livres blancs sur la défense et la sécurité (LB2008, LB2013) par rapport aux autres documents étudiés, si ce n'est par la dimension prospective et stratégique de ce type d'exercice qui exclut par nature des événements ponctuels pouvant être considérés avec une certaine distance par les stratèges. Cela pose néanmoins la question de la perception du terrorisme islamiste, tel qu'il se manifeste actuellement, comme une menace existentielle, au regard des scénarios catastrophes décrits dans les livres blancs.

Cela étant, il apparaît indéniablement qu'un virage s'est opéré au second semestre 2014, correspondant à deux événements majeurs : l'attentat de Bruxelles en mai 2014, et l'accélération des départs vers la Syrie et l'Irak constatée au même moment. Fait symptomatique de cette « prise de conscience » : la publication au 4^e trimestre 2014 d'un numéro spécial des Cahiers de la sécurité et de la justice, publiés par l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice, rattaché aux services du Premier ministre, intitulé « La radicalisation violente ». On ne peut voir dans cette soudaine « floraison » une réaction tardive à forte charge émotionnelle, dans la mesure où le phénomène était décrit depuis 2006 (LB2006). Si le rapport Larrivé apparaît comme le plus alarmisme et contribue à véhiculer une phobie de la radicalisation, les rapports des commissions parlementaires, plus modérés, n'évitent cependant pas une forme de contamination et contribuent à accentuer l'effet de grossissement du phénomène.

1.2. *Quelle définition ?*

L'étude des travaux autour de l'islam radical montre que le terme « radicalisation » ne fait pas l'objet d'une définition précise et consensuelle (Schmid, 2013). Néanmoins, la définition globalement retenue envisage la radicalisation comme un processus pouvant conduire à la violence. Elle fait ainsi le présupposé d'une évolution violente que certains auteurs trouvent discutables, comme on va le voir.

Suite aux attentats de Madrid en 2004, la Communauté européenne a donné la définition suivante de la radicalisation : « *Le phénomène par lequel des gens embrassent des opinions, des points de vue et des idées qui peuvent conduire à des actes de terrorisme* »⁴. Pour Reinares et al. (2008), le terme « radicalisation violente » envisagé par la Commission européenne, bien que n'étant pas couramment utilisé en tant que concept par les sciences sociales, désigne un processus de socialisation conduisant à l'usage de la violence. Ils soulignent toutefois que « *la socialisation dans la violence ne coïncide pas nécessairement avec la socialisation dans le terrorisme* ». En effet, « *alors qu'il existe diverses formes de violence, pas nécessairement de nature politique, le terrorisme est une forme spéciale de violence poli-*

⁴ "The phenomenon of people embracing opinions, views and ideas which could lead to acts of terrorism"

tique »⁵. De même, Institute for Safety, Security and Crisis Management (ISSCM, 2008), souligne qu'« *il est important de noter que le terrorisme n'est pas uniquement le résultat de processus de radicalisation. S'il en est la pire manifestation, elle n'est pas inéluctable. En d'autres termes, tout terroriste est un radical, mais tous les radicaux ne sont pas des terroristes. Ce ci implique que les processus de radicalisation peuvent évoluer dans plusieurs directions, y compris non violentes* »⁶.

On retrouve cette idée de violence chez Conesa (2015) pour qui le radicalisme musulman recouvre pour l'essentiel le salafisme jihadiste. Sur ce point, Roy (2002) nuance encore le propos en évoquant la « *radicalisation politique des néo-fundamentalistes, dont toute une partie est devenue « jihadiste* » ».

Au demeurant, il semble que l'assimilation de la radicalisation à un processus potentiellement violent soit généralement reprise par les institutions en charge de la sécurité publique. Ainsi, le New York Police Department envisage la radicalisation comme un processus de nature idéologique à finalité terroriste (Silbert & Bhatt, 2007). En Grande-Bretagne, le Home Affairs Committee définit la radicalisation comme « *le processus par lequel une personne vient à soutenir le terrorisme et les formes d'extrémismes conduisant au terrorisme* »⁷ En France, la direction de l'administration pénitentiaire considère la radicalisation comme un « *processus d'identification personnelle ou collective à des idées politiques ou politico-religieuses extrêmes, pouvant mener à la volonté de transformer la société par la violence* »⁸. Cette définition est partagée par les fonctionnaires du service de renseignement territorial qui la revendiquent dans leur lettre de mission⁹.

Paradoxalement, on constate une acception plus large du terme lorsque les autorités se réfèrent à la radicalisation en termes de comportements. Dans ce cas, la radicalisation concerne le changement caractérisé de comportement et d'habitudes d'un individu adoptant les principes de l'islam radical. On est ici dans une logique de radicalisation religieuse qui sera décrite plus loin (1.4).

Pour trancher l'ambiguïté d'un terme dont il relève les multiples définitions, Schmid préfère distinguer le radicalisme et l'extrémisme. Selon lui, si les radicaux peuvent être violents ou non, s'ils peuvent être démocrates ou non, les extrémistes,

⁵ « Socialisation into violence is not necessarily co-terminous with socialisation into terrorism. While there are various forms of violence, not necessarily of a political nature, terrorism is a special kind of political violence. »

⁶ Causal Factors of Radicalisation, avril 2008, étude financée par la Commission européenne, www.transnationalterrorism.eu.

⁷ House of Commons. Home Affairs Committee. Roots of violent radicalisation. Nineteenth Report of Session 2010-2012. Vol.1, 31 January 2012.

⁸ Détection et prise en charge de la radicalisation religieuse des personnes détenues, ministère de la Justice, AE n°14SD5021 AE CCP 2014_AO DAP.

⁹ Entretien avec un responsable des services départementaux du renseignement territorial, le 2 novembre 2016.

eux, ne sont ni démocrates, ni tolérants et ont recours à la force pour imposer leur pouvoir politique.

Assoun (2015), dans une enquête terminologique sur la radicalisation, définit cette dernière comme l'action de « rendre plus radical » et raccroche la radicalisation extrême à un radicalisme fanatique. Benslama (2015) caractérise cette radicalité comme le fait de se « sur-identifier au musulman exemplaire (le prophète) et ancestral (*salaf*, d'où le *salafisme*), pour échapper au tourment de n'être pas musulman. » Il définit dans cette radicalité en termes de rupture entre celui qu'il appelle le *surmusulman* par rapport à celui qui devient de facto un *sous-musulman*. Pour l'auteur, « il s'ensuit des conséquences dévastatrices, lorsqu'on passe dans le domaine du jihadisme : l'autorisation du meurtre, des massacres et autres supplices donnés en spectacles à ces musulmans qui n'en méritent pas le nom » (Benslama, 2015, p.19). Cette approche psychanalytique pose opportunément le principe d'un continuum qui partirait d'une radicalité intimiste entendu comme passion de la racine, et aboutirait à un fanatisme sectaire éradicateur totalitaire essentiellement violent. Alors que la première posture porte le germe d'une rupture idéologique, la seconde représente sa version ultime. En considérant ainsi ce continuum comme une échelle incrémentale, on peut envisager une évolution potentielle d'un état à l'autre.

1.3. La fragilité du modèle théorique

De fait, cette idée est synthétisée dans le livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme. Elle fonde un paradigme qui décrit le phénomène *jihadiste* comme un processus de radicalisation aboutissant ou non au passage à l'acte terroriste dans une logique « civilisationnelle » selon la théorie d'Huntington, soulignée par Keppel (2004, 2008). Ce modèle théorique est globalisant et décrit de la même manière différents phénomènes tels que les attentats de Toulouse, Bruxelles et Paris, auxquels peuvent être associés ou non des parcours jihadistes en Afghanistan, Kosovo, Irak, Yémen ou Syrie. Par essence, il ne décrit ces phénomènes que sous l'angle de la menace qu'ils sont censés représenter. Dès lors, il conduit selon nous à une vision étroite du phénomène et en évacue la dimension complexe. Ainsi, à contre-courant des travaux cités précédemment, le salafisme est aujourd'hui désigné par certains experts ou responsables politiques¹⁰ comme la source même du jihadisme.

En outre, les rares études consacrées à l'analyse des phénomènes de radicalisation sont au mieux basées sur des études de cas (Bouzar, 2014 ; Landau, 2008), au pire sur l'expérience personnelle (Trévidic, 2013). Or, le nombre de cas étudiés n'est pas suffisant pour permettre de constituer un échantillon scientifiquement exploitable. De fait, en l'absence de données plus consistantes, le modèle induit pose question et s'expose à une forme de schématisation.

Enfin, il existe une faiblesse épistémologique au niveau du paradigme de la lutte contre la radicalisation islamiste au sens où la posture empirique adoptée par les observateurs (le sujet) détermine l'évolution du phénomène observé (l'objet). Cette

¹⁰ Voir notamment l'émission *Envoyé spécial*, diffusée sur France 2, jeudi 3 novembre 2016.

faiblesse théorique débouche, selon nous, sur des modèles spéculatifs et ne perçoit pas que l'activité terroriste, et son « déterminant », la radicalisation¹¹, se transforme en fonction de l'évolution de la doctrine sécuritaire qu'ils provoquent. Ainsi, au déterminisme d'une radicalisation considérée comme un processus social indépendant de ses observateurs, se substitue le constructivisme d'une radicalisation pouvant être considérée comme un phénomène social déterminé par ses observateurs. Ce biais pourra notamment être observé en milieu carcéral comme on le verra plus loin.

1.4. Conséquences : un risque de schématisation

L'application du modèle mécaniste de radicalisation conduit à une schématisation de la réalité sociale du phénomène. On obtient un portrait type de jihadiste potentiel qui n'est autre que celui d'un adepte du salafisme, comme le montrent les deux exemples suivants :

1.4.1. La radicalisation jihadiste selon le site stop-djihadisme.gouv.fr

Le site gouvernemental dédié à la lutte contre le jihadisme décrit les comportements qui peuvent être les signes d'un processus de radicalisation¹¹ : méfiance à l'égard des amis et de la famille, changement brutal des habitudes alimentaires, abandon de l'école ou de la formation professionnelle, rejet de la musique, de la télévision, des activités sportives, changement de tenue vestimentaires, fréquentation des sites internet et réseaux sociaux « à caractère radical ou extrémiste ». Bien que le document précise que « chaque situation est spécifique » et que « l'identification d'un ou plusieurs signes n'implique pas systématiquement une radicalisation », il en ressort une schématisation à laquelle il paraît difficile de se soustraire. On note par exemple que la différence entre radical et extrémiste n'est pas explicitée.

1.4.2. Le document controversé de l'académie de Poitiers

Révélé par le quotidien Médiapart¹², ce document rédigé par l'académie de Poitiers est destiné à la prévention de la radicalisation en milieu scolaire. Il a été jugé raciste par des associations et les syndicats qui l'accusent d'accumuler clichés et imprécisions. De fait, le document ne désigne pas nommément la radicalisation islamique et sa supposée finalité, le jihad. Il émane, selon le journal Le Figaro¹³, de l'« équipe mobile de sécurité » de l'académie. Ce groupe est composé de fonctionnaires de l'éducation nationale et de spécialistes de la sécurité « recrutés avec l'aide du ministère de l'Intérieur : adjoint de sécurité, policier ou gendarme à la retraite,

¹¹ <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/decrypter.html>

¹² <http://www.mediapart.fr/journal/france/211114/radicalisation-religieuse-l-education-nationale-derape>

¹³ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/11/24/01016-20141124ARTFIG00164-radicalisation-religieuse-le-document-qui-embarrasse-l-education-nationale.php>

médiateur, brigade des mineurs, brigade de prévention de la délinquance juvénile, ... »¹⁴.

Le document, publié sous forme de diaporama, identifie notamment les « indicateurs de radicalisation » : barbe longue non taillée, moustache et cheveux rasés, habillement musulman, jambes couvertes jusqu'à la cheville, refus du tatouage, cal sur le front, perte de poids liée à des jeûnes fréquents.

Ces indicateurs correspondent en réalité à l'adoption d'un mode de vie salafiste ou fondamentalisme, autrement dit à un radicalisme religieux. L'amalgame entre salafisme et radicalisation violente est évident et conduit à l'inadaptation de la réponse à un phénomène mal ciblé. On verra plus loin comment ce modèle, appliqué à la lutte contre la radicalisation en prison, s'est révélé inopérant.

Finalement, il nous semble difficile de choisir une définition susceptible de couvrir le spectre observable en matière de radicalisation. Ce que l'on peut d'ores et déjà conclure, c'est qu'en l'absence d'un cadre sémantique clair, le terme désigne de multiples phénomènes, avec pour conséquence d'entretenir la confusion générale au profit de discours à géométrie variable. Sur le terrain, cela se traduit par un certain désarroi chez certains acteurs, notamment les surveillants pénitenciers qui se plaignent, en l'absence de retour d'expérience et de directives, d'être démunis face à la radicalisation¹⁵.

2. Le radicalisme islamique : une menace territoriale ?

2.1. *Islamisme, prosélytisme et géopolitique*

Dans son acception générale, l'islamisme ne désigne pas un mouvement unitaire mais une forme de revendication aux multiples variantes (Képel, 2012), en sorte qu'il n'est pas représentatif d'un courant homogène. Si l'islamisme naît en Egypte au XVIII^e siècle, il est d'abord une revendication politique de l'islam qui conduit à la création du mouvement politique des Frères musulmans en 1928 (Ternisien, 2010). L'émergence de mouvements comme le salafisme ou le déobandisme (Talibans), à la fin du XX^e siècle, élargit le spectre de l'islamisme et contribue à une certaine confusion, d'autant que ces mouvements, notamment les Frères musulmans et les salafistes, sont en concurrence (Burgat, 2010).

Les différents courants de l'islamisme, comme le salafisme et le *frérisme*, sont historiquement l'expression d'une stratégie de « reconquête » de l'islam face à l'impérialisme occidental. Il y a, par conséquent, une double vision prosélyte et géopolitique qui implique l'idée générale d'une reconquête territoriale. Le prosélytisme vise l'expansion par contagion idéologique sans considération politique, tandis que la géopolitique suggère des conflictualités territoriales. Ces deux aspects du

¹⁴ <http://eduscol.education.fr/cid49285/equipes-mobiles-de-securite-academiques.html>

¹⁵ En prison, les cellules souches de la radicalisation, Jean-Manuel Escarnot, Libération, 16 janvier 2015.

problème déterminent la nature de l'expansion territoriale, l'une relevant de ce qu'on appelle le « soft power », l'autre de « l'art de la guerre » dont le jihadisme et le terrorisme seraient des variantes stratégiques.

Au plan territorial, le salafisme piétiste opte par exemple pour une stratégie d'expansion par le prêche (da'wa) en invitant les non musulmans à écouter le message de l'islam (Képel, 2012). Il s'agit par conséquent d'occuper le terrain local : les mosquées, la rue, les quartiers, et tous les endroits où peut s'exprimer un besoin de réconfort spirituel. Internet apparaît évidemment comme un espace de propagande et de dialogue, voire de recrutement. Dans l'univers des sectes, il serait comparable aux témoins de Jéhovah, tant par sa dynamique prosélyte que par sa pratique rigoureuse du message religieux, mais également aux évangélistes et aux mormons.

De son côté, le salafo-jihadisme s'inscrit dans une territorialité de nature géopolitique, qu'elle soit régionaliste ou mondialiste. Le terme « nationaliste », utilisé par les orientalistes occidentaux, ne semble pas approprié dans la mesure où les salafistes ne reconnaissent pas les frontières coloniales et prônent l'instauration d'un *califat islamique* dont les contours seraient définis par la présence majoritaire des musulmans (Amghar, 2008). L'« *Etat islamique en Irak et au Levant* » illustre cette vision. Il convient au passage de noter que la bonne compréhension du terme « jihad », au sens salafiste du terme, ne se réduit pas à la seule idée de combattre les mécréants. Il est considéré comme un militantisme et un activisme global qui s'inscrit dans une perspective téléologique de nature messianique. De fait, les termes généralement utilisés par les chercheurs occidentaux (qualifiés de ironiquement de pseudo-néo-orientalistes par les salafistes eux-mêmes), ne traduisent pas l'idée que se font les salafistes du politique et du religieux, les deux étant inséparables de la charia (la voie) (Adraoui, 2008). Ainsi, qualifier de « politique » le projet de califat du salafisme jihadiste, par opposition au renoncement politique des piétistes, est un non-sens.

Il se dégage de ce qui précède que la territorialité du radicalisme islamique revêt trois dimensions :

Intra-territorialité :

Lieux de culte et de prêche : mosquées, écoles coraniques, quartiers

Milieu carcéral : maisons d'arrêt, centrales

Territoire urbains: quartiers, lieux publics (piscines)

L'école

Les associations

Trans-territorialité :

Internet : les territoires du cyberspace

Médias et espaces de communication

Extra-territorialité

Territoires de jihad : Afghanistan, Irak, Syrie, Libye, Mali

Le mythe fédérateur du Califat islamique

C'est donc, a priori, au sein de ces espaces que sont susceptibles d'être conduites des stratégies de radicalisation.

2.2. *La territorialité : une vision intersubjective conflictuelle*

Kourtessi-Philppakis (2011) distingue deux approches de la notion de territoire. Ainsi, la littérature anglo-saxonne considère que la territorialité exprime « *la tentative par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler d'autres personnes, phénomènes ou relations et d'imposer son contrôle sur une aire géographique, appelée territoire.* » ; tandis que dans la littérature française, le territoire « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* ». On retrouve ici la définition de Levy et Lussault (2003), pour qui le territoire est une « *composante identitaire d'un espace que s'approprient les acteurs* ». Les deux approches fondent un concept fondamentalement différent de la territorialité, l'une considérant le territoire en termes de patrimoine et d'art de vivre, l'autre le considérant comme un espace à occuper.

Selon nous, c'est dans l'opposition de ces deux visions que naît la conflictualité entre, d'une part, la nation et ses institutions et, d'autre part, les mouvements islamistes radicaux considérés comme des agressions territoriales d'origine étrangère.

On en trouve une illustration à travers les différentes réponses envisagées par l'Etat dans le cadre du plan Vigipirate avec la présence de l'armée dans les rues. Lorsque des attentats surviennent, l'appel à l'union nationale et la rhétorique martiale qui lui est associée (déclaration de guerre, mobilisation générale contre un ennemi) forgent une représentation territoriale de la menace. Les manifestations qui ont fait suite aux attentats de janvier 2015 témoignent également de cet ancrage symbolique à travers l'idée d'union sacrée et l'occupation des rues comme symboles du patrimoine national.

Il y a par conséquent une subjectivité de la représentation territoriale, et une intersubjectivité conflictuelle de la territorialité que l'on retrouve par ailleurs exacerbée dans la rhétorique nationaliste, souverainiste ou néoconservatrice qui dénoncent « l'invasion de l'islam » et les banlieues comme espace de non-droit (exemples de sites: « Observatoire de l'islamisation », « Fdesouche » 16). Certains évoquent l'idée d'un « grand remplacement » démographique (Caldwell, 2011). Cette perception est d'autant plus vive que certains islamistes, jetant de l'huile sur le feu, clament leur volonté (fantasmée) d'instaurer un Etat islamique par la conversion ou la conquête.

¹⁶ www.islamisation.fr; www.fdesouche.com

On assiste ainsi à une confrontation des discours entre les extrêmes, aux dépens des discours centrés sur la notion de « vivre ensemble », de multiculturalisme et de dialogue inter-religieux.

2.3. *Le traitement médiatique en question*

Cette perception intersubjective est renforcée par un traitement médiatique souvent confus quand il n'est pas ambigu voire orienté. A titre d'exemple, le 26 mars 2015, le site du journal *Le Monde* publie une infographie représentant une carte de France sur laquelle sont pointés dans chaque département les cas de signalements enregistrés par le ministère de l'intérieur sur la plateforme d'appels mises à disposition du public. Alors que cette carte représente les signalements, c'est à dire les cas de suspicion à l'égard d'un proche au regard de critères comportementaux indicatifs, le journal titre « *Plus de 3100 cas de radicalisation signalés depuis onze mois* »¹⁷. La recherche du sensationnel sur un sujet aussi sensible pose donc question. En outre, le fait de présenter une carte de France renvoie à la notion d'intégrité territoriale. Or, en l'absence de données complémentaires et fiables, on peut s'interroger sur la réalité du phénomène dans son rapport au territoire, notamment dans une perspective de réseaux et de filières régulièrement convoquées par les services de police.

Ce qui précède caractérise, nous semble-t-il, le contexte et le climat en fonction desquels il convient d'analyser la réalité du phénomène de radicalisation. Il influence en effet l'ensemble des acteurs, y compris les chercheurs et, par voie de conséquence, la qualité de leurs travaux. On voit émerger des experts médiatiques plus ou moins auto-proclamés et se multiplier des études non évaluées scientifiquement, dont se nourrissent sans précaution les médias qui n'en retiennent que des morceaux choisis et sortis de leur contexte.

La focalisation et de l'effet grossissant de ce type de traitement contribue à forger des représentations simplistes et erronées, des idées préconçues dont il est difficile de sortir. Se pose dès lors la question, dans un tel contexte, de l'attente des pouvoirs publics en matière d'études et de recherche, notamment en ce qui concerne l'orientation des sujets, mais également de leur réaction vis à vis de résultats non conformes aux idées reçues.

3. La radicalisation en prison : mythes et réalités

La prison semble avoir focalisé l'attention d'un certain nombre de chercheurs suivis par les responsables politiques et les médias, en raison notamment de l'effet de grossissement induit par la méthodologie des études de cas. Leur sur-médiatisation contribue, selon nous, à véhiculer un mythe de la « radicalisation en prison ». Malgré son apparence nuancée, le rapport Sueur confirme cette vision :

¹⁷ http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/03/26/les-nouveaux-chiffres-de-la-radicalisation_4602011_1653578.html

« Dans un certain nombre de cas, la prison demeure un facteur déterminant de radicalisation. Ce constat a été partagé par plusieurs personnes entendues par la commission d'enquête. Au contact de détenus déjà radicalisés ou d'imams prosélytes, des personnes peuvent se trouver rapidement endoctrinées, les conditions carcérales, parfois associées à une pathologie mentale, étant susceptibles de favoriser le fanatisme ou le mysticisme. » (Sueur, 2015)

3.1. Au-delà des discours alarmistes

Certains auteurs n'hésitent pas à décrire les prisons comme de véritables centres de recrutement, voire des « camps d'entraînement sous le contrôle d'extrémistes sophistiqués » (rapport du Counter-Terrorism Implementation Task Force des Nations Unies, reprenant Cuthbertson, 2004). Ce genre de citation par des organisations gouvernementales ou interétatiques illustre notre questionnement précédent sur l'absence de débat critique autour de travaux qui semblent se positionner sur un « marché » des études sur la radicalisation et le terrorisme. Il justifie notre scepticisme à l'égard des nombreux rapports publiés sous l'égide d'institutions officielles et qui tendent à forger des paradigmes hasardeux. C'est le cas, par exemple, du rapport parlementaire « pour avis » du député Guillaume Larrivé (2014) qui, s'appuyant librement les travaux de Khosrokhavar, affirme sans réserve que « la radicalisation islamiste en prison est une réalité dangereuse, susceptible de concerner aujourd'hui plusieurs centaines de détenus. » Sur quelle base repose ce genre d'assertion, si ce n'est sur une extrapolation de données elles-mêmes imprécises ?

Dans les faits, l'univers carcéral est un écosystème très diversifié. On distingue les maisons d'arrêt, les centrales, les centres de détention, les centres pénitentiaires et les centres de semi-liberté. Chacun de ces types d'établissements est destiné à des populations différentes. On ne peut donc pas les considérer comme un ensemble homogène à partir duquel une « théorie de la radicalisation » pourrait être a priori construite « toutes choses égales par ailleurs ».

Dès lors, il paraît essentiel de dépasser les discours alarmistes et potentiellement fantasmés pour une approche plus objective de la réalité.

3.2. L'expérience carcérale et le développement d'une logique grégaire

La plupart des auteurs (notamment Khosrokhavar, Olsen, Viggiani) s'accordent sur le fait qu'en prison, les individus ont tendance à se regrouper en clans qui se forment autour de caractéristiques communes, parmi lesquelles l'appartenance à l'islam. Ainsi pour Olsen (2008), « *First and foremost, there is a large group of inmates which acts as a natural antipole to the prison staff; then there are groups based on ethnicity, religion, types of felony, neighbourhood or the like.* » La logique grégaire s'explique généralement par le climat d'insécurité que ressent le prisonnier, que ce soit à l'égard des autres détenus ou des personnels de l'administration pénitentiaire. Lors de son arrivée en prison, le détenu expérimente ainsi une situation particulièrement stressante qui le ramène à des comportements essentiellement liés à sa survie. Viggiani (2007) décrit ainsi cette expérience: « *As they entered induction,*

prisoners experienced fear, panic, anxiety, loss of privacy, vulnerability and heightened visibility as they came under constant surveillance from the prison staff and their fellow prisoners. It seems that the regime was therefore engineered to disempower prisoners, forcing them to surrender control to the system. »

Il n'est donc pas étonnant de voir émerger un ensemble de comportements qui peuvent être qualifiés d'au moins trois manières : instinctifs (le fait par exemple de rester enfermé dans sa cellule vécue comme une matrice protectrice), fonctionnels (la recherche d'une activité sociale), ou « stratégiques » (se donner les moyens de survivre en environnement hostile).

3.3. *L'identification à l'islam en prison*

Le ralliement au « groupe musulman »¹⁸ (symboliquement l'Oumma) peut ainsi s'expliquer sous divers angles.

3.3.1. La vision fonctionnaliste

Un certain nombre de chercheurs envisagent l'islam comme le moyen d'être reconnu et respecté en prison, que ce soit par l'administration pénitentiaire ou par les autres détenus. De fait, pour Brillet (2013), « *la référence religieuse est aussi une ressource pour l'action, mobilisable à d'autres fins que spirituelles.* » Ainsi, le ralliement d'un détenu à un groupe revient à assurer son intégration dans un environnement collectif considéré comme hostile. Khosrokhavar (2004) avance ainsi que, dans les prisons françaises, le groupe majoritaire étant musulman, le fait de s'en réclamer permet de se protéger des dangers de l'univers carcéral.

Cette idée de protection est également et prioritairement envisagée vis à vis de l'administration pénitentiaire comme on l'a vu plus haut. Ainsi, pour Venel (2013), le religieux procède d'une volonté de ne pas se perdre : « *pratique de résistance à l'intrusion institutionnelle dans la sphère domestique, il n'en reste pas moins une activité qui permet de tenir en détention et donc participe dans le même mouvement à l'intégration du détenu à l'ordre institutionnel.* » Ce que confirme Brillet (2013) qui voit dans la religion un « *vecteur de structuration du quotidien et d'appropriation de l'environnement hostile qu'est la prison, un outil pour résister à la dépersonnalisation, un bouclier identitaire (...), une source de protection et de solidarité* »

3.3.2. Le marqueur identitaire comme symptôme de radicalisation ?

Lorsqu'on étudie la littérature dédiée aux phénomènes de radicalisation, on peut constater la prépondérance d'une vision « radicale-centrée », c'est à dire envisageant l'identification à l'islam prioritairement sous l'angle d'une revendication islamiste et de son corolaire le prosélytisme à des fins radicalisantes (recrutement).

¹⁸ Le terme est proposé entre guillemets afin de marquer une certaine prudence à l'égard de l'usage générique qui peut en être fait, sachant que groupe ainsi défini n'est pas nécessairement unitaire et homogène.

L'expression « marqueur identitaire » est utilisée par Olsen (2008) qui l'associe à une logique de radicalisation : « *les détenus sont habitués à diviser le monde en groupes séparés et à cimenter leur identité en se dissociant par la rhétorique des autres groupes de détenus. Le risque de radicalisation est accru lorsque cette vision du monde est appliquée à la formation d'une identité religieuse.* » On rejoint ici les observations de mouvements revendicatifs lancés par les islamistes en prison : appels à la prière dans la cour, refus d'être surveillé par des femmes, refus de partager la cellule avec un « infidèle ». Mais cela peut être aussi l'expression d'une résistance à l'intrusion de l'administration. En effet, la revendication religieuse permet de se démarquer et de contenir, d'une certaine manière, l'emprise des surveillants en créant un « territoire sacré » (la cellule) dont la pénétration implique le respect du rituel qui y est pratiqué.

Toutefois, si, pour Brillet (2013), « la prégnance nouvelle de la *référence* religieuse, c'est-à-dire de la référence à la religion comme *signe social*, comme *marqueur identitaire* (...) interroge », les universitaires ne veulent pas y voir un phénomène systématique et massif, car, comme le précise Khosrokhavar (2014, 2015), il reste très minoritaire. Brillet, confirmant cette observation, dénonce au passage le ton alarmiste des médias et des pouvoirs publics, et conclut que la radicalisation religieuse en prison mérite discussion. Certes, pour l'auteur, on ne peut nier que des « *formes de caïdats soient opératoires et que des phénomènes d'emprise se développent* » dans certains établissements, certains détenus étant plus exposés que d'autres « à entrer dans ce type de solidarité contrainte ». Mais en définitive, « *entrer dans ces solidarités, c'est gagner une protection, ce qui relève parfois ni plus ni moins d'une stratégie de survie* ». On revient dès lors au point de vue fonctionnaliste. Au demeurant, l'auteur y voit un révélateur de « *l'incapacité dans laquelle se trouve l'administration pénitentiaire, compte tenu des moyens dont elle dispose, de juguler des phénomènes dont l'islam est loin d'avoir l'exclusive et n'est en somme qu'un symptôme.* »

3.3.3. L'islam comme fait religieux

Béraud et al. (2013) envisagent le fait religieux en tant que tel et non pas sous l'angle de l'instrumentalisation radicale. De fait, Venel (2013) souligne que « *la demande d'assistance spirituelle est importante en prison et les formes de réinvestissement du religieux y sont remarquable.* » L'auteur rapporte que certains aumôniers parlent de « *pics de religiosité en détention* ». Ce type de comportement serait essentiellement dû à l'état dépressif dans lequel se trouve le détenu dans les premiers temps de son incarcération. Il n'est donc pas étonnant qu'il touche plus volontiers les primo-détenus soumis à un état de détresse intense et en quête de repères : les premiers jours de détention représentent un choc psychologique où l'absence de réconfort et la perte d'espoir le conduisent à régresser vers un stade infantile. Il n'est pas rare de voir les nouveaux détenus, quelque soit leur âge et leur degré de délinquance, prostrés, pleurant et accablés par la peur et le désespoir. Beaucoup évoquent le suicide et c'est dans cette crainte que l'administration carcérale veille et anticipe le geste fatal en évitant l'isolement en cellule, laissant au codétenu le soin de sur-

veiller (en théorie) le nouvel arrivant. Dans la réalité, le codétenu n'est pas spécialement fondé à reconforter son prochain, ce qui accentue le sentiment d'abandon et de vulnérabilité chez le nouveau venu. Le sentiment religieux émerge alors de manière quasiment systématique : le nouveau détenu en appelle à sa religion et va chercher dans ses références culturelles et ses souvenirs, pour celui qui n'avait plus pratiqué depuis longtemps (Venel parle de rémanence des inculcations religieuses), les prières qui sont censées le reconforter et lui donner la force de surmonter sa souffrance et sa peur. Béraud et al. (2013) citent plusieurs détenus évoquant la croyance religieuse comme ce qui leur a « *sauvé la vie, sinon ils se seraient suicidés* ».

Il s'ensuit une période d'exaltation spirituelle et de transcendance relative de la souffrance. A ce stade, on ne peut parler de processus mais simplement d'une recherche de reconfort et d'un appui pour que cesse la chute vertigineuse et l'impression qu'il n'y a pas de fond à sa détresse. Il s'agit d'une réaction « primale » au sentiment d'être physiquement démuné et impuissant face à la machine judiciaire et pénitentiaire par ailleurs impuissante à protéger les détenus des dangers qu'ils pressentent et encourent réellement. Certains détenus peuvent ainsi rester quelques semaines voire plusieurs mois enfermés volontairement dans leur cellule. Leurs seuls contacts se restreignent à leurs codétenus et au personnel pénitentiaire (surveillants, conseillers d'insertion et de probation, médecins et psychiatres, aumôniers). Par la suite, le repli spirituel observé à l'arrivée du primo-détenu peut s'estomper et faire place, par exemple, à des exercices physiques pratiqués lors de la promenade ou en cellule où le détenu peut également développer son goût pour la lecture. La pratique religieuse peut également être normalisée et devenir une activité comme une autre qui permet de rythmer les journées, le plus grand ennemi du détenu restant la routine aliénante née de l'indifférenciation des jours.

3.4. *L'expérience de deux primo-détenus*

Entre septembre 2014 et avril 2015, nous avons pu suivre deux primo-détenus dans les centres pénitentiaires des Baumettes à Marseille et de La Farlède dans le Var. Olivier, 23 ans, et Sylvain 25 ans sont placés en détention provisoire dans le cadre d'une instruction judiciaire. Au total, nous avons eu 22 entretiens avec Olivier et 12 avec Sylvain lors de visites aux parloirs, auxquelles se sont ajoutés des échanges épistolaires (Olivier) et des témoignages de proches. Nous avons pu suivre l'évolution de ces deux détenus dans leur parcours d'insertion carcérale et recueillir leur témoignage sur leur perception de cet environnement. La méthode consistait en des entretiens dans les conditions que nous avons décrites en introduction.

Les deux détenus présentent un profil correspondant à celui généralement décrit chez les victimes d'endoctrinement (Bulinge, 2012). Sylvain a un profil de petit délinquant sans condamnation, socialement influençable, de faible niveau scolaire (CAP). Olivier est titulaire d'un bac S mais a interrompu ses études par rejet du système et a connu des problèmes de drogue et d'alcool. Il a un profil de surdoué et présente de fait une fragilité émotionnelle et une « agitation » intellectuelle intense. En quête de sens mais manquant d'érudition, il est sensible aux théories conspira-

tionnistes. Issus de familles monoparentales (parents divorcés, classe moyenne), ils ont tous les deux reçu une éducation catholique non pratiquante.

Tous deux évoquent en premier lieu la violence non pas des détenus, mais du système judiciaire et carcéral. Au plan judiciaire, la conduite de l'instruction place le détenu dans une situation d'angoisse et de solitude extrême, notamment en raison du comportement particulièrement inquisiteur des policiers et du magistrat instructeur. La mise en doute systématique de la parole (dénier de la présomption d'innocence), la lenteur et le caractère totalisant de la procédure inquisitoire menée essentiellement à charge, entraînent une incompréhension et une incertitude qui les conduit progressivement à la rupture de confiance envers le système.

Au plan carcéral, Sylvain s'adapte rapidement en raison du « confort » lié à la modernité du centre pénitentiaire de La Farlède. Olivier éprouve quant à lui un stress directement lié à la réputation et à la situation déplorable des Baumettes¹⁹. Le premier mois, il se trouve en état de choc et ne trouve aucun appui au sein de l'administration pénitentiaire. On assiste dans un premier temps à une régression au stade infantile : le détenu, très angoissé, se raccroche à ses parents. Il restera en cellule durant quatre mois, refusant de descendre en promenade.

Cette phase s'accompagne dans les deux cas d'un surinvestissement religieux correspondant au phénomène décrit par Venel (2013), seul moyen immédiatement disponible pour surmonter l'angoisse de mort qui survient et se traduit pour Olivier par l'évocation du risque de suicide. Sylvain demande une bible à ses parents, tandis qu'Olivier prie, médite et s'investit dans le symbolisme ésotérique (étude du tarot de Marseille).

3.4.1. Sur la « menace islamiste »

Au cours de sa détention, Sylvain ne fait l'objet d'aucune tentative de recrutement. De son côté, Olivier, qui se montre plus vulnérable, fait part d'une approche « douce » que nous allons décrire.

Il convient tout d'abord de préciser que le jeune primo-détenu attire à lui des individus ou des groupes qui le testent : prendra-t-il de la drogue ? Est-il susceptible de servir de "mule" pour receler un téléphone portable ? Est-il susceptible de répondre favorablement à l'appel de l'islam ?

Les musulmans fondamentalistes semblent avoir une technique douce (softpower) : ils s'installent près du nouveau détenu et parlent entre eux, récitant des sourates du Coran, montrant l'exemple d'une réelle fraternité et une sérénité qui encourage le jeune à les rejoindre, avec l'espoir de trouver une « famille d'accueil ». En fonction de l'intérêt qu'il montre à leur égard (ici, la volonté d'ouverture intellectuelle d'Olivier), l'un d'eux vient parler de spiritualité, puis de religion, avant d'entamer un discours sur les bienfaits de l'islam. Le discours peut comporter un

¹⁹ Conditions décrites dans le rapport de visite du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, juin 2013.

argumentaire basé sur une perception « conspirationniste » voire tout simplement réaliste au regard des situations d'injustice que l'on rencontre inévitablement. Il contribue à l'entretien d'une forme de paranoïa et d'exclusion sociale qu'initient et confortent le comportement des fonctionnaires de l'administration judiciaire et pénitentiaire et le fait d'être constamment sous surveillance, conduisant progressivement à une rupture avec le système devenu objet de haine. Dans le cas observé, cependant, la "tentative d'endoctrinement" a tourné court, après deux ou trois promenades, en raison de la maladresse du prosélyte et de son empressement à faire valoir les atouts de l'islam sur le christianisme. Il n'a, en outre, pas été possible de définir s'il s'agissait d'une démarche "commandée", d'une tentative individuelle, voire d'une simple controverse entre un intellectuel et un jeune épris de sa religion.

Il semble par conséquent difficile, dans ce cas, de privilégier l'hypothèse d'un système de recrutement dans le quartier des primo-délinquants des Baumettes. Tout au plus peut-on faire l'hypothèse d'un prosélytisme dont les motivations resteraient à définir. Au demeurant, on retiendra l'absence d'une « mécanique systématique » de recrutement telle qu'on pourrait l'imaginer à la lecture des travaux portant sur la radicalisation en prison.

3.4.2. Sur la territorialité: une occupation partagée de l'espace

Dans une maison d'arrêt, il semble que la notion de territorialité soit essentiellement temporaire, des territoires n'étant constitués que le temps de la promenade. De fait, bien qu'il n'existe pas d'études sur la topographie des cours de prisons, il semble qu'il n'y ait pas d'aire géographique affectée à chaque groupe ou revendiquée par l'un d'eux, mais un espace d'opportunités qui se constitue en fonction de la répartition des groupes sur le moment et sur lequel chaque groupe s'accorde implicitement. Il peut y avoir des habitudes géographiques nées des préférences ou de la routine (très prégnante en prison), mais il ne semble pas que la cour soit l'objet de guerres territoriales. Au demeurant, la promenade apparaît avant tout comme un moment de détente, de socialisation et de pratique sportive, éventuellement d'observation mutuelle et de défiance, mais pas comme un lieu de conflictualités systématiques et structurelles. Les actes de violence commis en promenade relèvent a priori de problématiques de "vendetta" liées aux trafics internes ou aux conflictualités extra-carcérales (gangs).

Finalement, l'idée d'une territorialité reposant sur des territoires interdits aux surveillants et servant de camps d'entraînement jihadiste, telle que la décrit Curthbertson (2004), relève plus du fantasme que de la réalité. En revanche, il semble qu'il existe une forme de territorialité communautaire qui se met en place par le biais des demandes de changement de cellules consécutives aux incompatibilités culturelles et religieuses qu'entraîne l'observance rigoureuse des préceptes de l'islam (Khosrokhovar, 2014). A cet égard, Noël et le Ramadan constituent des expériences d'incompatibilité en termes de pratiques alimentaires, comme on a pu le constater aux Baumettes en particulier. Ce n'est donc pas une territorialité revendiquée au sens où l'espace est occupé stratégiquement, mais une territorialité de fait

inhérente à un style de vie et aux « commodités » consenties par l'administration pénitentiaire dans un souci de préservation de l'ordre carcéral. Il reste que la cellule, partagée par plusieurs détenus, est un territoire sanctuarisé par le droit à la vie privée des détenus. De ce fait, on ne peut exclure qu'elle puisse devenir un lieu propice à l'emprise sectaire et radicale.

3.4.3. Un bilan non conforme au discours ambiant

L'expérience de Sylvain et de Olivier montre qu'en dépit d'une surcompensation religieuse intervenant dans les premiers temps de l'incarcération, et de la vulnérabilité psycho-affective qu'elle implique, elle ne fait pas l'objet d'une exploitation systématique et experte de la part d'éventuels recruteurs jihadistes, telle que la pratiquerait par exemple un professionnel du renseignement.

De fait, bien que l'islam offre la perspective d'une meilleure insertion carcérale, la conversion ou reconversion du primo-détenu n'est pas systématique. En dépit des conditions souvent difficiles de la détention (notamment au regard de l'attitude des surveillants), l'emprise sectaire des fondamentalistes, quand elle existe, n'est qu'une option parmi d'autres au même titre que la drogue et les médicaments, comme le confirment Hannah, Clutterburck & Rubin (2008).

Sylvain et Olivier se sont finalement investis dans le sport, ce que confirment l'évolution de leur silhouette et la force mentale qu'ils ont acquises. Olivier a repris goût à la lecture, dévorant jusqu'à deux livres par semaine. Ni l'un ni l'autre n'a développé un profil grégaire de type clanique ou sectaire, en dépit de la dureté des conditions de la détention et du terrible sentiment d'injustice qui les hante depuis dix mois. Le soutien familial dont ils bénéficient semble pouvoir expliquer en partie cette évolution favorable.

3.5. Discussion : un dispositif institutionnel inadapté

Parmi les rares travaux s'intéressant directement à la radicalisation dans les prisons françaises (Khosrokhavar, 2004, 2014 ; Brillet, 2013 ; Venel, 2013, Beraud et al., 2013), il est intéressant de constater que certains abordent le problème sous l'angle de l'inadaptation du système carcéral. Ainsi, Venel dénonce, on l'a vu, l'incapacité de l'administration pénitentiaire à juguler les phénomènes dont la radicalisation ne serait qu'un symptôme.

3.5.1. L'absence d'une compréhension fine du phénomène

Face à l'émergence du paradigme radical, l'administration pénitentiaire a dû développer en urgence, à partir de 2010, un dispositif de surveillance et de lutte contre la « radicalisation religieuse »²⁰. Elle s'est appuyé sur une étude de Khosrokhavar qui décrivait les signes de radicalisation, pour élaborer, au sein du bureau du renseignement pénitentiaire, « un outil trimestriel à caractère statistique [qui] permet à la

²⁰ Il convient de noter l'absence de caractérisation « islamiste » du phénomène, signe d'une pudeur encore perceptible en 2010.

fois de quantifier les signes de radicalisation mais aussi d'identifier les structures pénitentiaires les plus concernées par le phénomène »²¹. Il s'agit, selon la description faite par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), « d'un tableau recensant des comportements autour de trois grandes thématiques : « vie quotidienne et comportement social » ; « pratique d'une activité religieuse » ; « comportement envers l'autorité ». 22 items sont associés à ces thèmes, la plupart se référant à des attitudes aisément détectables : discours appuyés sur l'actualité internationale ; modifications de l'apparence ; prières dans des lieux communs ; contestations de l'aumônier, etc... »

De fait, la formation des surveillants à la question de la radicalisation, qualifiée de parcellaire par Sueur (2015) reprenant le paradigme et les critères schématiques de reconnaissance vus précédemment, ne permet pas a priori de développer une capacité d'analyse fine d'un phénomène mal compris. On ne peut au passage exclure l'hypothèse d'un renforcement du sentiment d'appartenance religieuse comme refuge face à des surveillants qui seraient tentés de voir dans chaque musulman un terroriste potentiel. C'est ce que Khosrokhavar (2014) qualifie de prophétie autoréalisatrice, actant le risque que constituent la systématisation et la stigmatisation d'un discours simplifiant.

3.5.2. Les moyens embryonnaires de la DAP

Le choix d'une action ciblée sur un symptôme (la radicalisation) comme moyen d'anticiper le terrorisme suggère le déploiement d'un dispositif de surveillance *orwellien* dans lequel il y aurait autant d'agents de renseignement que de suspects. Au niveau de l'administration pénitentiaire, cette mission est dévolue au bureau du renseignement pénitentiaire dit « EMS3 », créé en 2003. Il comprend 13 personnels au niveau de la direction centrale et un correspondant exerçant à temps partiel dans chacun des 189 établissements pénitenciers. Ces personnels ont à charge de centraliser les observations éventuellement faites par les personnels de ces établissements dans des domaines variés (islamisme, grand banditisme, etc.). Sachant les conditions extrêmes que rencontrent ces personnels dans la seule exécution de leur mission première, un tel dispositif relève à l'évidence de l'utopie. De fait, à l'instar des services de renseignement chargé de la même mission à l'échelle nationale, les effectifs du dispositif carcéral sont « très largement insuffisants » (Sueur, 2015).

3.5.3 L'obsolescence programmée de l'outil

Par ailleurs, et comme on l'a souligné dans notre critique du modèle, l'observation du phénomène par les surveillants eux-mêmes contribue à faire réagir les détenus, lesquels font évoluer leur mode d'expression sociale en fonction des réactions de leur environnement, selon le principe systémique de l'autopoïèse. Ainsi, le document de la DAP relève que « la recherche de M. Khosrokhavar et les remon-

²¹ Les citations attribuées à la DAP sont tirées du cahier des clauses administratives particulières du Sylvainhé 14SD5021/AE/CCP d'octobre 2014, portant sur l'étude de la « détection et prise en charge de la radicalisation religieuse des personnes détenues ».

tées du terrain ont mis l'accent sur une stratégie de plus en plus répandue de dissimulation, les radicalisateurs comme les recrues en voie de radicalisation cherchant la discrétion pour ne pas se faire identifier et poursuivre leur action prosélyte. » Il s'ensuit que « *l'outil pénitentiaire de détection de la radicalisation se révèle ainsi de moins en moins adapté à l'évolution récente des profils radicaux. Il apparaît nécessaire de remanier profondément cet outil, créé en 2010 et davantage ciblé sur la détection de comportements ostentatoires et de détenus fondamentalistes.* » Au demeurant, si les fondamentalistes restent à surveiller, ils ne constituent pas, aux yeux de la DAP, un « danger prioritaire ».

Reconnaissant implicitement l'inadéquation de l'outil initial, la DAP précise finalement qu'« au-delà des analyses rendues sur les nouvelles stratégies de dissimulation de profils radicalisés ou sur des signes d'emprise sectaire à prendre en considération, il est nécessaire de redéfinir un outil opérationnel de détection à destination des personnels pénitentiaires in situ. »

Conclusion

Si l'islam peut être vu à la fois comme une voie et un moyen de s'intégrer à l'univers carcéral, on observe qu'il n'est pas un recours systématiquement adopté ni même imposé par d'éventuels recruteurs. La stigmatisation d'une partie de la littérature, mais également de la presse et du discours politique, sur le phénomène de radicalisation en prison, occulte une réalité beaucoup plus nuancée où la pratique religieuse permet tout simplement de survivre individuellement et collectivement dans un environnement hostile, où la perception du danger porte autant sur les relations entre détenus que sur les rapports avec les surveillants. Il en découle que plus les détenus se sentent surveillés, soupçonnés, humiliés, abandonnés, dépossédés de leur identité, plus ils sont susceptibles de développer entre eux des systèmes de défense et de solidarité aptes à les soutenir dans l'épreuve, la radicalisation religieuse n'étant qu'une option parmi d'autres, ce que confirme notamment Khosrokhavar (2015).

De fait, pour éviter ou réduire le risque éventuel de radicalisation religieuse, il semble important de donner au détenu l'image rassurante d'une société capable de se montrer exemplaire au plan humain, ce qui suppose la redéfinition d'une éthique judiciaire et pénitentiaire qui, à bien des égards, fait aujourd'hui défaut (Venel, 2013), notamment en ce qui concerne le respect de la présomption d'innocence et l'usage abusif de la détention provisoire. Au plan politique, cela suppose également de redéfinir le paradigme de la « lutte contre la radicalisation » qui se focalise actuellement sur un phénomène marginal et considéré comme un symptôme, plutôt que sur ses causes. En ce sens, lorsque Khosrokhavar écrit que la radicalisation est « *l'un des lieux où se joue le mal-être d'une partie des citoyens dans un monde dépourvu de réelle citoyenneté* », il invite le pouvoir politique à prendre ses responsabilités, tant au niveau de la gestion des prisons que, plus globalement, à celui d'un autre projet pour la nation.

Références

- Ardraoui, M. (2008). *Etre salafiste en France*, in B. ROUGIER (Dir.). *Qu'est-ce que le salafisme ?* p.231-241. Paris : Presses universitaires de France.
- Assoun, P.-L. (2015). *Le préjudice radical : de l'idéal à la destruction*, in Benslama (2015), p. 47-68. Paris : Lignes.
- Bénichou, D., Khosrokhavar, F., & Migaux P. (2015), *Le jihadisme. Le comprendre pour mieux le combattre*. Paris : Plon.
- Benslama, F. (Dir.) (2015). *L'idéal et la cruauté. Subjectivité et politique de la radicalisation*. Paris : Lignes.
- Béraud, C., Galembert C., & Rostaing, C. (2013). *La religion en prison au prisme d'une sociologie de l'action*, actes du colloque *Le fait religieux en prison*, organisé par la Direction de l'administration pénitentiaire, Paris, octobre 2013, 117-150.
- Brillet, E. (2013). *Un impensé qui fait retour : la religion en prison, entre laïcisation et pluralisation*, actes du colloque *Le fait religieux en prison*, organisé par la Direction de l'administration pénitentiaire, Paris, 28-29 octobre 2013, 105-116.
- Bulinge, F. (2012). Un outil de décryptage des contenus manipulateurs sur Internet: cas de la mouvance islamiste radicale, *Communication et Organisation*, n°42 décembre 2012, 175-190. Presses universitaires de Bordeaux.
- Caldwell, C. (2011). *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*. Paris : Editions du Toucan.
- Cuthbertson, I.M. (2004). *Prisons and the Education of Terrorism*, *World Policy Journal*, vol.21(3), 15-22.
- Huntington, S.P. (1997). *Le choc des civilisations*. Paris : Odile Jacob.
- Képel, G. (2004). *Fitna*. Folio actuel. Paris: Gallimard.
- Képel, G. (2008), *Terreur et martyr. Relever le défi de civilisation*. Paris : Flammarion.
- Képel, G. (2012). *Quatre-vingt-treize*. Paris : Gallimard.
- Khosrokhavar, F. (2004). *L'islam dans les prisons*. Paris : Balland.
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme
- Khosrokhavar, F. (2014). Nouveau paradigme de radicalisation en prison, *Les cahiers de la sécurité et de la justice*, n°30, 4^e trimestre 2014, 12-21. Paris : La documentation française.
- Khosrokhavar, F. (2015). *Pour une typologie des jihadistes européens*, in BENICHO, D., Khosrokhavar, F., & Migaud, P. (2015). Paris : Plon.
- Kourtessi-Philippakis, G. (2011). *Archéologie du territoire, de l'Egée au Sahara*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Rougier, B. (Dir.) (2008). *Qu'est-ce que le salafisme?* Paris : Presses universitaires de France.
- Ternisien, X. (2010). *Les Frères musulmans*. Paris : Arthème Fayard/ Pluriel.

Trévidic, M. (2013). *Terroristes. Les 7 piliers de la déraison*. Paris : JC Lattès.

Venel, N. (2013), *L'islam en détention. Éclairages sur les processus qui amènent à se saisir du religieux en général et de l'islam en particulier au cours d'une peine de prison*, actes du colloque Le fait religieux en prison, organisé par la Direction de l'administration pénitentiaire, Paris, 28-29 octobre 2013, 151-168.

Viggiani, N. (2007). *Unhealthy prisons : exploring structural determinants of prison health*, *Sociology of Health and Illness*, vol.29 (1), 115-135.

Rapports

Cavard, C., & Urvoas, J.J. (2013). *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur le fonctionnement des services de renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés*, n°1056. Paris : Assemblée nationale, 24 mai 2013.

Hannah, G., Clutterburck, L., & Rubin, J. (2008), *Radicalization or Rehabilitation, Understanding the challenge of extremist and radicalized prisoners*. Santa Monica: RAND Corporation.

ISSCM (2008). *Causal Factors of Radicalisation*, Work package 4. April 2008. Transnational Terrorism, Security & the Rule of Law. Institute for Safety, Security and Crisis Management. Project financed by the European Commission. www.transnationalterrorism.eu

Larrivé, C. (2014). *Avis fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n°2234) de finances pour 2015*, n°2267, Assemblée nationale, 9 octobre 2014.

LB2006. *La France face au terrorisme, Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, La Documentation française.

LB2008. *Défense et sécurité nationale, le Livre blanc*. Paris : Odile Jacob - La documentation française.

LB2013. *Livre blanc défense et sécurité nationale 2013*, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/livre-blanc-2013>.

Olsen, J.A. (2008). *Radicalisation in Danish prisons, what is happening and what can we do about it ?* DIIS brief. Copenhagen : Dansk Institute for Internationale Studies.

Piétrasantà, S. (2014). *Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n°2110), renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme*, n°2173. Paris :Assemblée nationale, 22 juillet 2014.

Reinares, F. et al. (2008). *Radicalisation Processes Leading to Acts of Terrorism*, European Commission's Expert Group on Violent Radicalisation, 15 May 2008.

Silbert, M.D., & Bhatt, A. (2007). *Radicalization in the West : the Homegrown Threat*, NYPD Intelligence Division.

Schmid, A.P. (2013). *Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Literature Review*. ICCT Research Paper. The Hague: International Centre for Counter-Terrorism.

Sueur, J.P. (2015), Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, n°388, 1^{er} avril 2015. Paris : Sénat.

Articles de presse

Burgat, F. (2010). *Salafistes contre Frères musulmans*, Le Monde diplomatique, juin 2010.

Conesa, P. (2015). Pour tarir le recrutement du salafisme djihadiste, Manière de voir, *Le Monde diplomatique*, avril-mai 2015.